



République Française
Département du Val d'Oise
Arrondissement de Sarcelles

Acte certifié exécutoire après avoir
été

Transmis au représentant de

L'Etat le : 07 FEV. 2022
Publié le : 07 FEV. 2022

Le Maire, Pierre BARROS

DELIBERATION N°.2022.002

L'an deux mille vingt-deux, le 27 janvier, à 20h00, s'est réuni en séance publique le Conseil Municipal de la Ville de Fosses, légalement convoqué en date du 20 janvier, sous la présidence de Monsieur Pierre BARROS, Maire.

PRESENTS :

PIERRE BARROS, JACQUELINE HAESINGER, BLAISE ETHODET-NKAKE, FLORENCE LEBER, DOMINIQUE DUFUMIER, LEONOR SERRE, PATRICK MULLER, JEANICK SOLITUDE, CINDY BOURGUIGNON, GILDAS QUIQUEMPOIS, MICHEL NUNG, GILDO VIERA, FELIX MIRAM, FRANCK BLEUSE, PAULETTE DORRIERE, HUBERT EMMANUEL EMILE, CONSUELO NASCIMENTO, CHRISTOPHE LUCAS, DIDIER EISCHEN, GABRIEL NGOMA, BELWALID PARJOU

EXCUSES REPRESENTES PAR POUVOIR :

JEAN MARIE MAILLE A LEONOR SERRE, LAUREN LOLO A JEANICK SOLITUDE, EMELE JUDITH A FRANCK BLEUSE, SONIA LAJIMI A JEANICK SOLITUDE, TANIA KITIC A CONSUELO NASCIMENTO, MARJORY QUIQUEMPOIS A GILDAS QUIQUEMPOIS, DJAMILA AMGOUD A BELWALID PARJOU, DAVID FELICIE A GABRIEL NGOMA

Gildo VIERA est élu secrétaire à l'unanimité.

QUESTION N° 2 : ATTRIBUTION DU MARCHE D'ENTRETIEN ET PETITS TRAVAUX SUR LES OUVRAGES D'ECLAIRAGE PUBLIC DE LA COMMUNE DE FOSSES, DU SIFOMA ET DU PIR

RAPPORTEUR : PATRICK MULLER

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 2122-21 ;

Vu le Code des marchés publics ;

Vu le budget primitif 2022 ;

Vu la commission d'appel d'offre du 22 décembre 2021 ;

Considérant que par avis d'appel public à la concurrence envoyé au Profil Acheteur marchés publics de la ville le 25 août 2021 et au BOAMP le 25 août 2021 (référence : 21-114519), la ville de Fosses a lancé (en groupement de commande avec le PIR et le SIFOMA) sous la forme d'un marché à procédure formalisé, une consultation en vue du marché d'entretien et petits travaux sur les ouvrages d'éclairage public de la commune de Fosses, du Syndicat intercommunal à vocations multiples Fosses-Marly-la-Ville (SIFOMA) et du Syndicat pour l'étude, la réalisation d'un parc de stationnement à la gare de Survilliers-Fosses, parking d'intérêt régional (PIR).

Le montant maximum annuel indiqué dans le marché annuel était de 200 000 € HT.

Considérant les candidatures des entreprises suivantes :

NOM DU CANDIDAT	MONTANT TOTAL PROPOSE HT
BENTIN	235 742.87
PRUNEVIEILLE	199 089.40
CITEOS CEGELEC	194 292.60

Considérant que les critères de sélection des offres portaient sur :

- Le prix des prestations (40 %),
- La valeur technique de l'offre (35 %),
- Les moyens (25 %).

Considérant qu'au vu des critères énoncés dans le règlement de consultation, il est proposé de retenir le classement suivant :

NOM DU CANDIDAT	NOTE OBTENUE
CITEOS CEGELEC	8.80
PRUNEVIEILLE	8.08
BENTIN	6.78

Après en avoir délibéré,

- **CONFIRME** le choix de l'entreprise et attribue le marché n°2021-03 à la société CITEOS CEGELEC, pour un montant maximum annuel total de 200 000,00 € HT, soit 240 000,00 € TTC.
- **AUTORISE** le Maire à signer ledit marché.

A noter que cette attribution de marché permettra un début de marché au 1^{er} Février 2022.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Le Maire
Pierre BARROS

